

Information réglementée – Bruxelles, Paris, 8 août 2014 – 7h00

Résultats consolidés S1 2014 du groupe Dexia

Résultat net part du groupe S1 2014 de EUR -329 millions ; résultat net récurrent en progression de EUR 127 millions par rapport à S2 2013

- *Résultat net récurrent de EUR -178 millions, bénéficiant de la réduction du coût de financement et d'un faible coût du risque*
- *Impact négatif des éléments de volatilité comptable à EUR -210 millions sur le semestre, principalement liés à la valorisation des dérivés collatéralisés*
- *Résultat non récurrent positif de EUR 60 millions, porté par les plus-values sur cessions d'entités*

Poursuite de l'amélioration de la structure de liquidité du groupe

- *Dynamique de financement soutenue compensant le remboursement des derniers encours sous la garantie 2008 ; mix favorable en termes de coût et maturité*
- *Constitution d'un excédent temporaire de liquidité de EUR 9,3 milliards à fin juin 2014, en anticipation d'amortissements de passifs fin 2014 et en 2015*

Ratios de solvabilité « Total Capital » et « Common Equity Tier 1 » à 17,3 % et 16,6 % au 30 juin 2014

- *Au T1 2014, impact de la mise en œuvre de la CRD IV*
- *Au T2 2014, consommation modérée du capital, plus que compensée par la réduction des risques pondérés, résultant en un renforcement de la solvabilité*

Karel de Boeck, administrateur délégué de Dexia SA, a déclaré : « Début 2014, Dexia a atteint son périmètre cible tel que défini dans le plan de résolution ordonnée.

Le résultat récurrent du groupe s'améliore progressivement. Le produit net bancaire « récurrent » est positif au premier semestre 2014, les revenus du portefeuille couvrant les coûts de financement. Au cours du semestre, Dexia a tiré profit de conditions de marché favorables pour constituer une réserve de liquidité en anticipation d'importantes tombées de financement fin 2014 et début 2015. Sa situation de liquidité s'est sensiblement améliorée, tant en termes de volume, de coût que de durée, et permet à Dexia d'être en avance sur les projections du plan de résolution ordonnée.

Après la première application des règles de Bâle III à fin mars 2014, les ratios de solvabilité restent élevés au 30 juin 2014. Le ratio total capital de Dexia SA atteint 17,3 %, en légère progression par rapport au 31 mars 2014 sous l'effet d'une réduction des risques pondérés.

Les collaborateurs de Dexia sont pleinement engagés pour gérer la résolution ordonnée du groupe sur l'horizon du plan dans un environnement réglementaire complexe et sujet à évolution. »

Introduction

Le premier semestre 2014 a été marqué par une amélioration globale de l'environnement macroéconomique. Dans la zone euro, les craintes pesant sur les économies des pays périphériques européens semblent désormais écartées, bien que la santé économique des banques et des collectivités locales de ces pays demeure encore fragile. Aux États-Unis, le redressement de l'économie devrait s'accompagner d'un resserrement de la politique monétaire de la *Federal Reserve*, dont le calendrier et l'impact sur le secteur financier restent difficiles à prévoir.

Dans ce contexte, le groupe a atteint son périmètre cible tel que défini par le plan de résolution ordonnée et poursuit l'adaptation de son modèle opérationnel dans le cadre d'un « projet d'entreprise » initié en 2013.

La première application des nouvelles normes prudentielles contenues dans la *Capital Requirements Directive IV*, qui transpose le cadre réglementaire Bâle III en Europe a entraîné un ajustement à la baisse des ratios de solvabilité du groupe à partir de janvier 2014. En dehors de cet impact prudentiel, la solvabilité a évolué favorablement au cours du semestre.

Dans des conditions de marché favorables, le groupe a constitué une réserve temporaire de liquidité, en anticipation de tombées importantes à venir à la fin 2014 et en 2015. La dynamique de réduction du coût de financement s'est poursuivie avec le remboursement des derniers encours émis sous la garantie 2008. Le coût de financement du groupe sur le semestre est inférieur aux revenus des portefeuilles d'actifs.

Conformément à la législation en vigueur, Dexia publie, pour la période prenant fin au 30 juin 2014, un communiqué relatif aux états financiers consolidés résumés ; ce communiqué présente les transactions et les événements les plus significatifs du premier semestre 2014, ainsi que leur impact sur la situation financière du groupe. Le rapport financier semestriel 2014 de Dexia SA sera publié dans son intégralité le 14 août 2014.

Précisions relatives à la présentation des états financiers consolidés résumés du groupe Dexia au 30 juin 2014

Les états financiers consolidés résumés de Dexia SA au 30 juin 2014 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*), ce qui suppose un certain nombre d'hypothèses explicitées dans le cadre des arrêtés comptables précédents. Ces hypothèses de continuité reposent sur un plan d'affaires qui a servi de base à la constitution du plan de résolution du groupe Dexia, plan qui a été validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012.

Le plan d'affaires comprend une garantie de financement accordée par les États belge, français et luxembourgeois à hauteur de EUR 85 milliards en principal, sans contrepartie de collatéral. Cette garantie est entrée en vigueur le 24 janvier 2013.

Il repose, par ailleurs, sur l'hypothèse d'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux permettant à Dexia d'accroître la part de son financement levé sur les marchés et de réduire ses financements obtenus des banques centrales. De ce point de vue, la structure de financement du groupe a connu en 2013 et en 2014 une évolution favorable.

Le plan d'affaires a été révisé sur la base des éléments connus ou prévisibles en décembre 2013, dans le cadre d'une revue biannuelle. Le plan d'affaires ainsi révisé et validé par le conseil d'administration du groupe le 24 mars 2014 ne conduit à aucune déviation significative sur la durée par rapport au plan initialement validé. Une nouvelle mise à jour aura lieu au 2^{ème} semestre 2014.

Certaines incertitudes demeurent néanmoins attachées à sa réalisation. Ce plan est notamment sensible à l'évolution des taux d'intérêt et de l'environnement de crédit dont une évolution défavorable grèverait la performance de Dexia. Il est également sensible aux évolutions réglementaires, en particulier à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 et, comme l'ensemble des banques soumises à l'évaluation complète réalisée par la Banque Centrale Européenne dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme unique de supervision bancaire en Europe, pourrait être impacté par les résultats finaux de la revue en cours. À ce

jour, le groupe n'a pas connaissance d'éléments plus précis et les ajustements réalisés ne préjugent pas des résultats finaux de la revue en cours pour le groupe Dexia.

Enfin, le groupe demeure exposé à un risque de liquidité et la réalisation du plan de résolution ordonnée suppose que Dexia conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie.

1. Événements et transactions significatifs

- *Atteinte du périmètre-cible du groupe tel que défini dans son plan de résolution ordonnée*
- *Évolution favorable du cadre juridique français sur les crédits structurés*
- *Réduction des expositions sur Detroit et Porto Rico ; renforcement des provisions sectorielles sur les énergies renouvelables en Espagne*

A – Atteinte du périmètre cible tel que défini dans le plan de résolution ordonnée du groupe

Le plan de résolution de Dexia, validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012, prévoit la cession des principales entités commerciales considérées comme pérennes et une gestion en extinction des actifs résiduels du groupe. Au cours du 1^{er} semestre 2014, Dexia a finalisé l'ensemble des cessions prévues dans le plan de résolution ordonnée¹ et a atteint le périmètre-cible ainsi défini dans ce plan. En effet, Dexia a vendu la totalité de ses actions dans Dexia Asset Management (DAM) à New York Life Investments, le 3 février 2014, pour un prix ferme de EUR 380 millions, réalisant une plus-value de EUR 69 millions. Cette vente a été suivie le 19 février 2014 par la cession de la participation de Dexia dans Popular Banca Privada à Banco Popular Espanol, avec une plus-value de EUR 21 millions.

Le plan de résolution ordonnée de Dexia ne requiert pas de céder Dexia Crediop, mais autorise néanmoins la cession de l'entité. Dans l'optique de cette vente et afin de protéger la franchise commerciale de l'entité, la Commission européenne avait octroyé à Dexia Crediop une enveloppe de production de EUR 200 millions, lui permettant d'accorder des financements à ses clients existants, pour une période d'un an à compter de la date de validation du plan de résolution par la Commission. Des négociations ayant été engagées avec un acheteur potentiel, le groupe avait reçu début 2014 l'accord de la Commission européenne d'étendre la fenêtre de production de 6 mois supplémentaires, jusqu'au 28 juin 2014. En l'absence d'une offre ferme de cession à l'issue de cette période, la Commission européenne a confirmé le 15 juillet 2014 au groupe Dexia la mise en extinction de Dexia Crediop. Cette décision ne préjuge toutefois pas de la poursuite de discussions concernant la cession de Dexia Crediop.

En parallèle des processus de cessions, le groupe a initié en 2013 un « projet d'entreprise » visant à redéfinir ses objectifs stratégiques, sa gouvernance ainsi que le modèle opérationnel optimal pour mettre en œuvre son plan de résolution. Ce projet vise la mise en œuvre d'une structure assurant au groupe la solidité et la flexibilité requises pour maintenir la continuité opérationnelle, tout en gérant la décroissance du périmètre de Dexia. Un certain nombre de projets clés ont été identifiés afin de simplifier et d'optimiser l'efficacité opérationnelle. L'organisation cible a fait l'objet d'une présentation détaillée dans la section « Projet d'entreprise du groupe Dexia : Quel profil pour le groupe Dexia demain ? » du rapport annuel 2013 de Dexia SA.

B – Évolution de l'environnement de crédit

a - Point sur les crédits structurés de Dexia Crédit Local

Poursuite de la politique de désensibilisation de l'encours des crédits sensibles² de Dexia Crédit Local

Afin de réduire le risque de litiges relatifs aux crédits structurés, le plan de résolution ordonnée du groupe prévoit deux fenêtres de production accordées à Dexia Crédit Local, pour un montant total de EUR 600 millions. La seconde fenêtre court de juin à novembre 2014.

¹ À l'exception de Dexia Israël, dont la cession requiert la résolution préalable de litiges auxquels l'entité est partie prenante.

² Prêts les plus structurés selon la nomenclature Gissler (catégories 3E, 4E, 5E et hors charte) ou selon la classification interne au groupe.

Au cours du 1^{er} semestre 2014, Dexia a poursuivi ses efforts de désensibilisation, sans nouveaux flux de production. Les encours de crédits sensibles structurés s'inscrivent ainsi en baisse de 7,2 % sur le semestre et s'élèvent à EUR 1 336 millions au 30 juin 2014.

Évolution du cadre juridique français

Le cadre juridique portant sur les crédits structurés a sensiblement évolué au cours du 1^{er} semestre 2014. Ces évolutions ont d'une part conduit à sécuriser l'environnement juridique des prêteurs et d'autre part permis de définir des mécanismes d'accompagnement des emprunteurs faisant face à des difficultés financières.

Ainsi, la création d'un fonds de soutien aux collectivités locales a été actée par deux décrets, publiés le 29 avril 2014 et le 18 juillet 2014. Ce fonds sera doté de EUR 100 millions par an durant 15 ans et son accès sera conditionné au renoncement par l'emprunteur à toute action juridique relative aux crédits pour lesquels un soutien financier aura été demandé.

Le 23 avril 2014, un projet de loi concernant un dispositif d'accompagnement similaire pour le secteur hospitalier a été annoncé.

Enfin, le 17 juillet 2014, le projet de loi de « sécurisation des contrats de prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public » a définitivement été adopté par le Sénat. À la suite d'un recours, ce texte a ensuite été confirmé par le Conseil constitutionnel le 24 juillet 2014. La loi a été publiée au Journal Officiel le 29 juillet 2014. Cette loi contribue à sécuriser l'environnement juridique du groupe Dexia, en validant les contrats contestés pour absence de mention du Taux Effectif Global (TEG) dans les télécopies préalables au contrat ou défaut de communication du taux et de la durée de période. Par ailleurs, si l'emprunteur peut démontrer qu'un TEG est erroné, la loi précise que si le TEG calculé, à la mise en place du contrat de prêt, est supérieur au TEG déterminé correctement, l'emprunteur peut bénéficier du remboursement de la différence entre ces deux taux, appliquée au capital restant dû à chaque échéance.

En date du 30 juin 2014, Dexia Crédit Local avait été assigné par 224 clients, dont 41 sur lesquels la banque a un encours, le reste de l'encours ayant été transféré à la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL). Néanmoins, Dexia Crédit Local, qui a réalisé la commercialisation des prêts CAFFIL jusqu'au moment de sa vente par le groupe, demeure responsable, sous certaines conditions, des dommages qui pourraient être accordés à un emprunteur en raison du non-respect de ses obligations relatives à l'origination ou la commercialisation par Dexia Crédit Local des crédits structurés détenus par CAFFIL au moment de sa cession. À ce jour, aucune décision de justice à caractère définitif n'a été rendue. Les jugements ont été prononcés en première instance et sont donc susceptibles de faire l'objet d'un appel.

b – Situation de la ville de Detroit et du Commonwealth de Porto Rico

La situation financière de la ville de Detroit, qui s'était placée sous la protection du chapitre 9 de la loi sur les faillites le 18 juillet 2013, et du Commonwealth de Porto Rico, en grande difficulté financière, est restée un sujet d'attention au cours du semestre.

Après avoir augmenté le niveau de provisionnement de ses expositions sur la ville de Detroit au 1^{er} trimestre 2014, le groupe Dexia a profité de conditions de marché favorables, liées à l'amélioration de la situation de certains réassureurs, pour réduire de USD 75 millions son exposition sur la ville au cours du 2^{ème} trimestre. Au 30 juin 2014, la valeur comptable brute des engagements de Dexia sur Détroit concernés par les mesures de restructuration de la dette s'élève à USD 255 millions, dont USD 230 millions supportent un risque de réduction de valeur. La provision affectée s'établit à USD 157 millions, en incluant les provisions relatives aux instruments de couverture. Le groupe dispose également d'autres créances du secteur public liées à la ville de Detroit pour un montant de USD 136 millions, qui ne sont pas concernées par la restructuration de la dette de Detroit dans le cadre du Chapitre 9. Par ailleurs, USD 55 millions d'encours ont été cédés en juillet 2014, portant l'exposition du groupe sur la ville de Detroit à USD 175 millions.

Au cours du semestre, Dexia a également cédé une partie de ses expositions sur le Commonwealth de Porto Rico. La valeur comptable brute des engagements du groupe sur Porto Rico s'élève à USD 411 millions à la fin juin 2014, provisionnés à hauteur de USD 34 millions (en incluant les provisions relatives aux instruments de couverture). La dégradation de la qualité de crédit de plusieurs agences publiques du Commonwealth, liée à la mise en place d'un cadre légal leur permettant de restructurer leur

dette, n'impacte pas directement Dexia, les expositions du groupe sur ces contreparties étant garanties par des réassureurs de bonne qualité.

c- Secteur des énergies renouvelables en Espagne

Afin de favoriser le développement des énergies renouvelables, le gouvernement espagnol avait adopté des tarifs de rachat de l'électricité verte très favorables. Constatant une situation de surcapacité de production et compte tenu du coût induit par les tarifs de rachat de l'électricité verte pour les consommateurs, le gouvernement espagnol a approuvé une nouvelle régulation instaurant une réduction des tarifs de rachat de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Cette décision a un caractère rétroactif et impacte donc également les infrastructures déjà en exploitation ou en phase de construction, dont l'équilibre financier repose sur les anciens tarifs. En conséquence, afin de tenir compte de la fragilisation du secteur liée à ces évolutions, Dexia a renforcé sa provision sectorielle sur les énergies renouvelables en Espagne de EUR +56 millions pour la porter à EUR 81 millions au 30 juin 2014. À cette date, le montant des expositions brutes de Dexia sur ce secteur s'élève à EUR 2,25 milliards.

C – Cessions et remboursements anticipés d'actifs et de financements

Profitant de conditions de marché favorables, Dexia a cédé EUR 484 millions d'actifs au cours du semestre. Ces cessions s'inscrivent dans le cadre de la politique de réduction du profil de risque du groupe ou reflètent une volonté d'optimisation des risques pondérés. Elles ont permis d'enregistrer un gain de EUR 25 millions sur le semestre et de réduire le coût du risque, compte tenu des reprises de provisions sur les actifs cédés.

Dans le cadre d'une gestion active des risques, le groupe a accéléré le remboursement de prêts et d'obligations pour un montant de EUR 253 millions, dégageant un gain de EUR 3,6 millions.

Au total, ces opérations de gestion active du portefeuille ont entraîné une réduction du bilan de EUR 737 millions sur le 1^{er} semestre 2014. La cession des actifs provisionnés a conduit à une baisse de l'encours des prêts et créances dépréciés de EUR 1 391 millions au 31 décembre 2013 à EUR 1 110 millions au 30 juin 2014.

Le groupe a également procédé à des rachats par anticipation de passifs pour EUR 203 millions, portant principalement sur des GICs aux États-Unis et sur des émissions de Dexia Kommunalbank Deutschland. Ces opérations ont permis de comptabiliser un gain de EUR 17 millions sur le semestre.

D – Point sur l'évaluation complète menée par la Banque Centrale Européenne

Dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme unique de supervision bancaire en Europe, la Banque Centrale Européenne réalise une évaluation complète des bilans bancaires qui passeront sous sa supervision à partir de novembre 2014. Cette évaluation est menée conjointement avec les autorités nationales compétentes, la Banque Nationale de Belgique dans le cas de Dexia, entre novembre 2013 et novembre 2014 et comprend deux volets :

- Une revue de la qualité des actifs (*Asset Quality Review*), incluant une analyse de la valorisation des actifs, ainsi que du niveau des provisions comptabilisées par la banque ;
- Un stress test afin de s'assurer de la résilience de la banque en cas de dégradation de son environnement économique et financier.

Dexia fait partie des banques sujettes à cette évaluation et est soumise à ce titre aux différentes parties de l'évaluation. Les résultats définitifs de l'évaluation complète seront rendus publics en novembre 2014.

Sur la base des travaux préliminaires réalisés dans ce cadre, les régulateurs ont demandé au groupe de procéder à un ajustement prudentiel au niveau des fonds propres réglementaires de Dexia SA et de Dexia Crédit Local consolidé au 31 mars 2014³. Au 30 juin 2014, l'impact de cet ajustement pour ces deux groupes

³ Cf communiqué de presse « Déclaration intermédiaire – T1 2014 » du 14 mai 2014 publié sur le site www.dexia.com

s'élève à EUR -83 millions. A titre de référence, le montant du « Total Capital » de Dexia SA s'élève à EUR 9 391 millions à cette date et celui de Dexia Crédit Local à 7 123 millions.

À ce jour, le groupe n'a pas connaissance d'éléments plus précis et les ajustements réalisés ne préjugent pas des résultats finaux de la revue en cours pour le groupe Dexia.

2. Résultats du 1^{er} semestre 2014

A - Présentation des états financiers consolidés résumés de Dexia SA au 30 juin 2014

a – Continuité d'exploitation (*going concern*)

Les états financiers consolidés résumés de Dexia SA au 30 juin 2014 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (cf. section « Précisions relatives à la présentation des états financiers consolidés résumés du groupe Dexia au 30 juin 2014 »).

b – Modalité de présentation du résultat

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de ses résultats, Dexia a adopté une segmentation analytique différenciant trois catégories d'éléments :

- **Éléments récurrents** : éléments liés au portage des actifs tels que les revenus des portefeuilles, les coûts de financement, les charges opérationnelles ou le coût du risque. Le coût du risque constituant un élément structurel de la performance opérationnelle du groupe, les plus et moins-values de cession sur des actifs provisionnés et les reprises de provisions associées sont classées en éléments récurrents ;
- **Éléments de volatilité comptable** : éléments liés aux ajustements à la juste valeur d'actifs et de passifs incluant notamment les impacts de la norme IFRS 13 (CVA, DVA) et la valorisation des dérivés OTC, le risque de crédit propre (OCR), la variation du portefeuille WISE (titrisation synthétique sur un portefeuille d'obligations réhaussées) ne correspondant pas à des gains ou pertes en cash et repris prorata temporis sur la durée de vie des actifs ou passifs mais générant une volatilité à chaque date d'arrêté comptable ;
- **Éléments non récurrents** : éléments à caractère exceptionnel, non susceptibles de se reproduire de façon régulière incluant notamment les plus ou moins-values de cession, les frais et gains liés à des litiges, les frais de restructuration. Les plus ou moins-values de cession sur des actifs non provisionnés sont classées en éléments non récurrents.

c – Application de la norme IFRS 5 relative aux « actifs non courants et groupes destinés à être cédés »

Les mesures structurelles engagées par le groupe en octobre 2011 ont été reflétées par l'application de la norme IFRS 5 relative aux « actifs non courants et groupes destinés à être cédés ».

La norme IFRS 5 est toujours d'application dans le cadre de la présentation des états financiers au 30 juin 2014. Les deux dernières entités classées en IFRS 5, Dexia Asset Management et Popular Banca Privada, ont été cédées au cours du 1^{er} semestre 2014. Les résultats dégagés par ces entités et les plus-values de cession réalisées sont comptabilisés dans une ligne unique « résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession ».

B - Résultats consolidés du 1^{er} semestre 2014 du groupe Dexia

- *Résultat net « récurrent » S1 2014 de EUR -178 millions, bénéficiant de la réduction des coûts de financement et d'un coût du risque limité*
- *Poids des éléments de volatilité comptable de EUR -210 millions, en raison de l'évolution défavorable des paramètres de marché*
- *Résultat non récurrent à EUR 60 millions, porté par les plus-values sur cession d'entités*

a - Compte de résultat du 1^{er} semestre 2014 (données non auditées)

Compte de résultat consolidé - format ANC				
EUR millions	S2 2013	S1 2014	T1 2014	T2 2014
Produit net bancaire	48	-155	-142	-13
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	-188	-204	-101	-103
Résultat brut d'exploitation	-140	-359	-243	-116
Coût du risque et gains ou pertes nets sur autres actifs	-39	-41	-23	-18
Résultat avant impôts	-179	-400	-265	-135
Impôts sur les bénéfices	-9	-9	5	-14
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	15	87	80	8
Résultat net	-171	-322	-181	-141
Intérêts minoritaires	7	7	3	4
Résultat net part du groupe	-178	-329	-184	-145

Au cours du 1^{er} semestre 2014, le **résultat net part du groupe** de Dexia s'élève à EUR -329 millions, dont EUR 7 millions attribuables aux intérêts minoritaires. Dexia a dégagé un résultat net part du groupe de EUR -184 millions au 1^{er} trimestre et de EUR -145 millions au 2^{ème} trimestre 2014.

Sur le semestre, le **produit net bancaire** atteint EUR -155 millions. Au 2^{ème} trimestre 2014, le groupe a enregistré un produit net bancaire de EUR -13 millions contre EUR -142 millions au 1^{er} trimestre principalement sous l'effet des éléments de volatilité comptable.

Au 30 juin 2014, les **coûts** s'élèvent à EUR -204 millions. Ils connaissent une progression de +8,5 % par rapport au 2^{ème} semestre 2013, qui s'explique essentiellement par les coûts de consultance liés aux travaux réalisés dans le cadre de l'*Asset Quality Review* (AQR).

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à EUR -359 millions sur le semestre.

À fin juin 2014, le **coût du risque** reste contenu à EUR -41 millions.

Le **résultat avant impôts** du semestre s'établit à EUR -400 millions.

Sur le semestre, la **charge d'impôts** est de EUR -9 millions, le **résultat net des activités poursuivies** s'élève par conséquent à EUR -409 millions.

Le **résultat net dégagé par les activités arrêtées ou en cours de cession** est de EUR 87 millions. Le groupe a notamment enregistré au cours du 1^{er} trimestre des plus-values de EUR 69 millions et EUR 21 millions sur la cession de Dexia Asset Management et de la participation de Dexia dans Popular Banca Privada.

En tenant compte du résultat de EUR 7 millions attribuable aux intérêts minoritaires, le **résultat net part du groupe** pour le 1^{er} semestre 2014 est de EUR -329 millions.

b - Présentation analytique des résultats du 1^{er} semestre 2014 (données non auditées)

Présentation analytique des résultats S1 2014 du groupe Dexia				
EUR millions	Eléments récurrents	Eléments de volatilité comptable	Eléments non récurrents	Total
Produit net bancaire	82	-210	-27	-155
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-200	0	-4	-204
Résultat brut d'exploitation	-118	-210	-31	-359
Coût du risque et gains ou pertes nets sur autres actifs	-44	0	3	-41
Résultat avant impôts	-162	-210	-28	-400
Impôts sur les bénéfices	-8	0	0	-9
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-1	0	88	87
Résultat net	-171	-210	60	-322
Intérêts minoritaires	7	0	0	7
Résultat net part du groupe	-178	-210	60	-329

Le résultat net part du groupe de EUR -329 millions se compose des éléments analytiques suivants définis dans le paragraphe « modalités de présentation des résultats » ci-dessus :

- EUR -178 millions sont attribuables aux éléments récurrents ;
- EUR -210 millions sont liés à des éléments de volatilité comptable ;
- EUR 60 millions ont été générés par des éléments non récurrents.

L'évolution trimestrielle de ces trois segments analytiques est présentée de façon distincte ci-dessous.

b.1 – Éléments récurrents

Eléments récurrents					
EUR millions	T3 2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014	S1 2014
Produit net bancaire	-12	-5	36	46	82
dont Revenus des portefeuilles commerciaux	184	197	176	178	354
dont Coût de financement	-243	-222	-184	-168	-352
dont Autres revenus	47	19	44	36	80
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-93	-91	-101	-99	-200
Résultat brut d'exploitation	-105	-97	-65	-53	-118
Coût du risque et gains ou pertes nets sur autres actifs	-33	-74	-25	-18	-44
Résultat avant impôts	-139	-170	-90	-72	-162
Impôts sur les bénéfices	-15	11	5	-14	-8
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-154	5	0	0	-1
Résultat net	-144	-154	-85	-86	-171
Intérêts minoritaires	1	6	3	4	7
Résultat net part du groupe	-145	-160	-88	-90	-178

Le résultat net part du groupe dégagé par les activités récurrentes s'élève à EUR -178 millions sur le 1^{er} semestre 2014, EUR -88 millions au titre du 1^{er} trimestre et EUR -90 millions au titre du 2^{ème} trimestre.

Le produit net bancaire « récurrent » du 1^{er} semestre 2014 est positif, à EUR 82 millions. Les revenus des portefeuilles s'élèvent à EUR 354 millions et couvrent le coût de financement du groupe qui s'établit à EUR -352 millions à fin juin 2014. Dans la lignée du deuxième semestre 2013, la tendance reste positive : le produit net bancaire passe de EUR -5 millions au 4^{ème} trimestre 2013 à EUR 36 millions au 1^{er} trimestre 2014 et atteint EUR 46 millions au 2^{ème} trimestre 2014. Cette dynamique est portée par une réduction du coût de refinancement passant de EUR -184 millions au 1^{er} trimestre à EUR -168 millions au 2^{ème} trimestre 2014. Le remboursement des derniers encours émis sous la garantie de liquidité 2008 et l'évolution favorable des conditions de financement du groupe ont permis d'alléger le coût de la liquidité, tout en continuant à en allonger la maturité.

Les dépenses opérationnelles liées aux activités récurrentes s'élèvent à EUR -200 millions sur le semestre, ils incluent la comptabilisation de frais de consultance liés à la réalisation de l'AQR. Les coûts atteignent EUR -101 millions au 1^{er} trimestre et EUR -99 millions au 2^{ème} trimestre.

Le coût du risque des activités récurrentes atteint EUR -44 millions à fin juin 2014, la hausse de la provision sectorielle sur les énergies renouvelables en Espagne étant en partie compensée par des reprises de provisions spécifiques sur les actifs cédés. Le coût du risque atteint EUR -25 millions au 1^{er} trimestre 2014 suite à un renforcement de EUR -27 millions du provisionnement sur les expositions sur la ville de Detroit. Au 2^{ème} trimestre 2014, le coût du risque s'élève à EUR -18 millions.

b.2 - Éléments de volatilité comptable

Éléments de volatilité comptable					
EUR millions	T3 2013	T4 2013	T1 2014	T2 2014	S1 2014
Impact en résultat net part du groupe (éléments comptabilisés en produit net bancaire)	-14	11	-148	-62	-210

Au 1^{er} semestre 2014, les éléments de volatilité comptable ont eu un impact négatif de EUR -210 millions. L'évolution des paramètres de marché au cours du semestre, ainsi que différents ajustements dans la méthodologie du groupe afin de prendre en compte une fourchette « bid-ask », pèsent sur la valorisation des dérivés collatéralisés, pour lesquels Dexia comptabilise un impact négatif de EUR -236 millions. La variation de la valorisation du portefeuille de trading et de l'instrument de titrisation synthétique Wise est de EUR -42 millions. Ces éléments sont néanmoins partiellement compensés par une amélioration de la *Credit Value Adjustment* de EUR 44 millions et du risque de crédit propre (*Own Credit Risk*) de EUR 13 millions sur la période.

b.3 - Éléments non récurrents

Éléments non récurrents					
EUR millions	3T 2013	4T 2013	1T 2014	2T 2014	1H 2014
Produit net bancaire	15	53	-30	3	-27
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-2	-1	0	-4	-4
Résultat brut d'exploitation	13	52	-30	-1	-31
Coût du risque et gains ou pertes nets sur autres actifs	70	0	3	0	3
Résultat avant impôts	83	52	-27	-1	-28
Impôts sur les bénéfices	0	-5	0	0	0
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-6	7	80	8	88
Résultat net	76	54	53	7	60
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0
Résultat net part du groupe	76	54	53	7	60

Au 1^{er} semestre 2014, le groupe Dexia a comptabilisé un résultat net part du groupe de EUR 60 millions au titre des éléments non récurrents.

Le résultat net enregistré au 1^{er} trimestre atteint EUR 53 millions. Il s'explique par les plus-values de respectivement EUR 69 millions et EUR 21 millions sur les cessions de Dexia Asset Management et de la participation du groupe dans Popular Banca Privada et par un gain de EUR 5 millions sur des ventes d'actifs. Parallèlement, le groupe a passé une provision pour litiges de EUR -34 millions.

Sur le 2^{ème} trimestre, Dexia a comptabilisé un résultat net part du groupe de EUR 7 millions au titre des éléments non récurrents. Le groupe enregistre des gains de EUR 29 millions principalement liés à des

cessions d'actifs et à des rachats par anticipation de financements à long terme. Au cours du trimestre, le groupe a également passé des provisions pour litiges de EUR -26 millions.

3. Évolution du bilan, de la solvabilité et de la situation de liquidité du groupe

A - Bilan et solvabilité

- Progression du total de bilan de EUR 15 milliards sur le 1^{er} semestre, sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt à long terme et de la constitution d'une réserve de liquidité
- Entrée en application de la CRD IV : ratio « Total Capital » à 17,3 % et « Common Equity Tier 1 » à 16,6 %

a – Évolution semestrielle et trimestrielle du bilan

Au 30 juin 2014, le total de bilan du groupe s'élève à EUR 238 milliards, en hausse de EUR 15 milliards par rapport au 31 décembre 2013 et de EUR 1 milliard par rapport au 31 mars 2014. Le bilan a enregistré une hausse importante durant le 1^{er} semestre 2014 essentiellement liée à une gestion prudente de la liquidité du groupe et à la baisse des taux d'intérêt à long terme en Euro et en Sterling, illustrant la sensibilité du bilan de Dexia à l'évolution de ces facteurs exogènes. L'essentiel de cette évolution s'est matérialisée entre fin décembre 2013 et fin mars 2014.

Ainsi, au cours du 1^{er} semestre 2014, l'augmentation de l'actif du bilan est principalement liée :

- à une hausse de la juste valeur des actifs et des dérivés de EUR +8,6 milliards ainsi qu'à une augmentation de EUR +3,9 milliards du « cash collateral » versé par le groupe dans un contexte de baisse des taux à long terme ;
- à l'augmentation de EUR +7,6 milliards du cash placé auprès des banques centrales reflétant l'excédent de liquidité constitué par le groupe sur la période considérée (cf. chapitre « Évolution de la situation de liquidité du groupe Dexia ») ;
- ces évolutions ont plus que compensé la réduction de EUR -5 milliards du portefeuille d'actifs.

Au passif, l'évolution semestrielle du bilan s'explique principalement par :

- les nouveaux financements collectés par le groupe, essentiellement sous forme d'émissions garanties, entraînant la hausse de +EUR 5,6 milliards du stock de financement de marché et de EUR +0,6 milliards des dépôts collectés ;
- l'augmentation de juste valeur des passifs et des dérivés représentant EUR +8,7 milliards.

Au cours du 2^{ème} trimestre 2014, l'évolution nette du bilan a été moins importante que celle enregistrée entre décembre 2013 et mars 2014. L'actif a légèrement augmenté sous l'effet d'une hausse du collatéral et de la juste valeur des actifs et des dérivés de respectivement EUR +2,3 milliards et EUR +3,7 milliards, venant plus que compenser l'amortissement du portefeuille d'actifs du groupe (EUR -2,1 milliards) et la réduction des dépôts effectués auprès de la FED (EUR -3,3 milliards).

Au passif, l'augmentation de la juste valeur des passifs et dérivés (EUR + 4,4 milliards) a plus que compensé la réduction du capital (EUR -0,5 milliard), des dépôts collectés (EUR -0,7 milliard) et de l'encours de financement de marché (EUR -1,2 milliard) principalement liée à l'amortissement des derniers financements levés sous la convention de garantie 2008.

b - Ratios de solvabilité**- Impact de la première application des règles de solvabilité Bâle III**

Les règles de solvabilité Bâle III sont entrées en application le 1^{er} janvier 2014. Celles-ci modifient les modalités de calcul du capital réglementaire et prévoient la comptabilisation de risques pondérés supplémentaires.

L'adoption de ces nouvelles règles a engendré au 1^{er} janvier 2014 une réduction du capital réglementaire de EUR -1,1 milliard pour le groupe Dexia, principalement liée aux éléments suivants :

- déduction de 20 % de la réserve AFS (*Available For Sale* – Disponible à la vente) sur les titres non souverains, correspondant à un impact de EUR -662 millions ;
- réduction de la reconnaissance des prêts subordonnés, ayant un impact de EUR -321 millions ;
- déduction de la *Debit Value Adjustment* (DVA), pour EUR -82 millions.

Parallèlement, ce changement de cadre réglementaire a généré une augmentation du total des risques pondérés, liée notamment à la prise en compte d'un ajustement au titre de la *Credit Value Adjustment* (CVA) et de l'*Asset Value Correlation* (AVC) et au changement du mode de calcul des expositions en cas de défaut (*Exposure at default* ou Ead).

- Harmonisation des discrétions nationales applicables à Dexia SA et Dexia Crédit Local

La Directive CRD IV, qui instaure la mise en œuvre du cadre réglementaire Bâle III, prévoit la déductibilité de la réserve AFS du capital réglementaire, tout en autorisant des discrétions nationales. La Banque Nationale de Belgique et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ont confirmé que les règles appliquées à Dexia SA et à Dexia Crédit Local pour le calcul de leurs ratios de solvabilité réglementaires pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 seraient désormais identiques. Ainsi, la réserve AFS sur les titres souverains n'est pas prise en compte dans le calcul des ratios de solvabilité et la réserve AFS portant sur les expositions non souveraines est déduite des fonds propres réglementaires à hauteur de 20 % par an.

- Ratios de solvabilité à fin juin 2014

Au 30 juin 2014, les fonds propres « Total Capital » du groupe s'élèvent à EUR 9 391 millions, contre EUR 10 617 millions au 31 décembre 2013. Cette réduction de EUR -1 226 millions s'explique principalement par l'impact de la première application de Bâle III (EUR -1,1 milliard), les pertes comptabilisées sur le 1^{er} semestre 2014 (EUR -329 millions), étant en partie compensées par l'amélioration de la réserve AFS déductible du capital réglementaire. Les fonds propres « Common Equity Tier 1 » suivent une tendance similaire, passant de EUR 10 054 millions au 31 décembre 2013 à EUR 9 013 millions au 30 juin 2014.

Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (Other Comprehensive Income) s'établissent à EUR -6 milliards au 30 juin 2014, en amélioration de EUR 0,4 milliard depuis la fin 2013, expliquée par un resserrement des marges de crédit sur les souverains d'Europe méridionale et par l'amortissement naturel des portefeuilles, en partie compensés par l'évolution défavorable du franc suisse. La réserve AFS liée à des titres non souverains s'élève à EUR -2,9 milliards dont 20 % sont déductibles du capital réglementaire (soit EUR -581 millions).

Par ailleurs, l'ajustement prudentiel demandé par le régulateur représente, au 30 juin 2014, un montant de EUR -83 millions (cf chapitre « Point sur l'évaluation complète menée par la Banque Centrale Européenne »).

Au 30 juin 2014, les risques pondérés s'élèvent à EUR 54,3 milliards, dont EUR 49,3 milliards au titre du risque de crédit, EUR 2,5 milliards au titre du risque de marché et EUR 2,5 milliards au titre du risque opérationnel. Les risques pondérés s'inscrivent en hausse de EUR 7 milliards depuis le 31 décembre 2013, en raison de la première application des règles Bâle III. Au 2^{ème} trimestre, les risques pondérés s'inscrivent en baisse de EUR -2 milliards, notamment sous l'effet de migrations de notations, de cessions d'actifs risqués et de l'amortissement naturel du portefeuille.

Compte tenu de ces éléments, le ratio « Total Capital » de Dexia SA s'établit à 17,3 % et le ratio « Common Equity Tier 1 » à 16,6 % au 30 juin 2014, en baisse de respectivement -5,1 % et -4,7 % depuis le

31 décembre 2013, à la suite de la première application du cadre réglementaire Bâle III. Depuis le 31 mars 2014, ces ratios de solvabilité ont progressé de 0,4 %, la réduction des risques pondérés résultant de la politique de réduction du profil de risque du groupe ayant plus que compensé la baisse du capital réglementaire engendrée par la perte comptabilisée au 2^{ème} trimestre.

Le ratio « Total Capital » de Dexia Crédit Local s'établit à 13,8 % et son ratio « Common Equity Tier 1 » à 13,5 % à fin juin 2014.

B - Évolution de la situation de liquidité du groupe Dexia

- *Constitution d'une réserve de liquidité, en anticipation de tombées importantes au cours du 2^{ème} semestre 2014 et en 2015*
- *Forte progression du recours à des financements sécurisés de marché*
- *Activité soutenue des émissions sous format garanti, permettant de compenser l'amortissement des derniers encours émis sous la garantie 2008*

Lors du 1^{er} semestre 2014, le groupe Dexia a profité de conditions de marché favorables pour anticiper d'importants amortissements de passifs au 2^e semestre 2014 et au 1^{er} trimestre 2015, liées notamment au remboursement des encours garantis souscrits par Belfius (EUR 12,8 milliards) ainsi qu'à la fin de l'éligibilité aux opérations de refinancement de l'Eurosystème des obligations bancaires garanties par un État et utilisées dans le cadre d'un mécanisme pour compte propre (*own use*) (EUR 13,4 milliards)⁴.

L'encours de financements sécurisés est passé de EUR 55,9 milliards à EUR 61,4 milliards au cours du semestre, principalement sous l'effet de la progression des opérations de mises en pension de titres (*repo*), résultat des efforts de développement du groupe sur ce segment de marché.

Cela s'est notamment traduit par une augmentation du nombre de contreparties pour des transactions bilatérales, tant en Europe qu'aux États-Unis, et un accès plus large aux principales plateformes de marché en Europe. Le développement de ce type de financement permet de valoriser au mieux les actifs du groupe en termes de liquidité, y compris les actifs non éligibles au refinancement par les banques centrales.

L'encours d'obligations sécurisées s'est légèrement réduit au cours du semestre, l'émission de *Pfandbriefe* de EUR 500 millions à 5 ans réalisée par Dexia Kommunalbank Deutschland le 3 juin 2014 ne venant que partiellement compenser l'amortissement de l'encours.

L'encours de dette garantie est resté relativement stable sur le semestre à EUR 77 milliards. L'amortissement des derniers encours garantis sous la convention de garantie de 2008 a été compensé par le flux des nouvelles émissions.

Au cours du 1^{er} semestre, le groupe a en effet lancé plusieurs émissions garanties, en Euro et en Dollar US sur des maturités allant de 3 à 7 ans, dans des conditions de marché favorables. Ces émissions ont toutes été sursouscrites et présentent des livres d'ordres très diversifiés. Elles ont permis de lever un montant de EUR 4,1 milliards et d'allonger la maturité du financement du groupe dans différentes devises. Le semestre a également été marqué par une activité soutenue en matière de placements privés, permettant de lever EUR 4,6 milliards. Parallèlement, le groupe a été très actif sur son refinancement à court terme, via différents programmes garantis en Euro et en Dollar US.

Le groupe a maintenu un rythme d'émission soutenu en juillet 2014. Le volume total de financements garantis à long terme émis à cette date atteint EUR 13,2 milliards, dont EUR 7,3 milliards sous forme d'émissions publiques et EUR 5,9 milliards sous forme de placements privés. Ces nouvelles émissions ont compensé les flux d'amortissement, portant l'encours des émissions garanties à EUR 77,8 milliards au 31 juillet 2014.

Dans la continuité de l'année 2013, Dexia a poursuivi la présentation de sa stratégie de financement garanti auprès des investisseurs, notamment par des roadshows en Europe, aux États-Unis et en Amérique Latine.

⁴ Cf décisions du Conseil des gouverneurs BCE/2012/12 du 03 juillet 2012 et BCE/2013/6 du 20 mars 2013

Au 30 juin 2014, les financements garantis et les financements sécurisés représentent 67 % du total de financement du groupe.

Le recours aux financements accordés par les banques centrales est resté stable sur le semestre, à EUR 34 milliards, uniquement sous forme de VLTRO⁵, ce qui représente 19 % des besoins de financement du groupe. Le groupe n'a pas eu recours à l'ELA au cours du semestre écoulé.

Dexia SA et Dexia Crédit Local ont respecté au cours du semestre les seuils réglementaires définis pour le calcul du coefficient de liquidité auxquels les deux entités sont assujetties.

La situation de liquidité du groupe s'est donc sensiblement améliorée au cours du semestre, tant du point de vue des volumes que du coût et de la durée des financements levés. Malgré une avance prise sur les projections du plan de résolution ordonnée, la structure de bilan du groupe continue toutefois d'afficher des déséquilibres structurels et demeurera sensible à l'évolution de facteurs externes.

⁵ Les VLTRO ou Very Long Term Refinancing Operations sont des opérations de refinancement exceptionnelles à 3 ans lancées respectivement en décembre 2011 et Février 2012 par la Banque Centrale Européenne afin de soutenir la liquidité sur le marché interbancaire et de faciliter le financement de l'économie réelle.

Annexes

Annexe 1 – Bilan simplifié

Principaux agrégats de bilan			
EUR m	31/12/13	30/06/14	Évolution
Total de l'actif	222 936	237 993	6,8 %
<i>Dont</i>			
Caisse et banques centrales	1 745	9 305	x5,3
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	18 348	20 593	12,2 %
Instruments dérivés de couverture	5 945	7 030	18,3 %
Actifs financiers disponibles à la vente	29 224	29 307	0,3 %
Prêts et créances sur la clientèle	129 039	128 463	-0,4 %
Comptes de régularisation et actifs divers	27 270	31 223	14,5 %
Total des dettes	218 977	233 953	6,8 %
<i>Dont</i>			
Banques centrales	34 274	34 014	-0,8 %
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	18 840	21 572	14,5 %
Instruments dérivés de couverture	22 265	26 997	21,3 %
Dettes envers les établissements de crédit	31 201	39 247	25,8 %
Dettes représentées par un titre	96 368	95 272	-1,1 %
Capitaux propres	3 959	4 040	2,0 %
<i>Dont</i>			
Capitaux propres part du groupe	3 488	3 600	3,2 %

Annexe 2 – Adéquation des fonds propres

EUR m	Bâle II	Bâle III
	31/12/2013	30/06/2014
Common equity Tier 1	10 054	9 013
Total capital	10 617	9 391
Risques pondérés	47 335	54 336
Ratio common equity Tier 1	21,2 %	16,6 %
Ratio total capital	22,4 %	17,3 %

Annexe 3 – Répartition des expositions par zone géographique, type de contrepartie et rating au 30 juin 2014 (données non auditées)

MCRE⁶ calculée en IFRS 7

Répartition par zone géographique	
EUR m	Total
Autriche	1 596
Belgique	3 492
Europe Centrale et de l'Est	3 479
France (Incl. Dom-Tom)	27 882
Allemagne	21 615
Grèce	157
Hongrie	1 107
Irlande	250
Italie	27 728
Japon	6 177
Luxembourg	173
Pays Bas	966
Portugal	4 203
Scandinavie	860
Amerique du sud et centrale	667
Asie du sud-est	945
Espagne	19 553
Suisse	487
Turquie	505
Royaume-Uni	17 409
Etats-Unis et Canada	35 213
Autres	7 279
Total	181 742

Répartition par type de contrepartie	
EUR m	Total
Etats	36 576
Secteur public local	88 608
Entreprises	5 582
Rehausseurs de crédit	2 791
ABS/MBS	6 609
Financements de projet	14 584
Particuliers, professions libérales	1
Etablissements financiers	26 989
Total	181 742

⁶ L'exposition maximale au risque de crédit (MCRE) est calculée selon la norme IFRS 7 et représente la valeur comptable nette de l'encours, à l'exception des instruments de couverture comptabilisés en valeur de marché, et des expositions hors bilan calculé comme le montant maximum des engagements de Dexia envers ses contreparties

Répartition par notation (système de notation interne)	
	30/06/2014
AAA	18 %
AA	21 %
A	28 %
BBB	18 %
D	0 %
Non Investment Grade	14 %
Pas de notation	1 %
Total	100 %

Annexe 4 – Exposition sectorielle du groupe sur certains pays au 30 juin 2014 (MCRE) (données non auditées)

Exposition sectorielle du groupe sur certains pays							
EUR m	Total	dont secteur public local	dont financement de projets et entreprises	dont institutions financières	dont ABS/MBS	dont expositions souveraines	dont monoliners
Grèce	157	78	69	0	10	0	0
Hongrie	1 107	33	36	29	0	1 009	0
Irlande	250	0	74	101	75	0	0
Italie	27 728	11 358	1 340	591	180	14 259	0
Portugal	4 203	1 914	217	151	142	1 779	0
Espagne	19 553	8 930	2 525	6 787	793	517	0
Etats-Unis	33 054	9 855	765	4 870	4 212	10 942	2 411

Annexe 5 – Exposition du groupe aux obligations souveraines des pays périphériques européens (données non auditées)

Exposition du groupe aux obligations souveraines des pays périphériques européens				
EUR m	31/12/2013 Nominal	30/06/2014 Nominal	30/06/2014 MCRE (portefeuille bancaire)	Variation nominal 30/06/2014 31/12/2013
Italie	10 027	9 953	11 399	-0,7 %
Portugal	1 822	1 822	1 779	n.s.
Hongrie	1 076	893	964	-17,0 %
Espagne	443	438	499	-1,1 %

Annexe 6 – Qualité des actifs

Qualité des actifs		
EUR m	31/12/2013	30/06/2014
Prêts et créances dépréciés sur la clientèle	1 391	1 110
Provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle	545	449
Ratio de qualité des actifs ⁽¹⁾	1,2 %	1,0 %
Ratio de couverture ⁽²⁾	39,2 %	40,5 %

(1) Rapport entre les prêts et créances dépréciés sur la clientèle et l'encours brut des prêts et créances sur la clientèle

(2) Rapport entre les provisions spécifiques sur les prêts et créances et les prêts dépréciés sur la clientèle

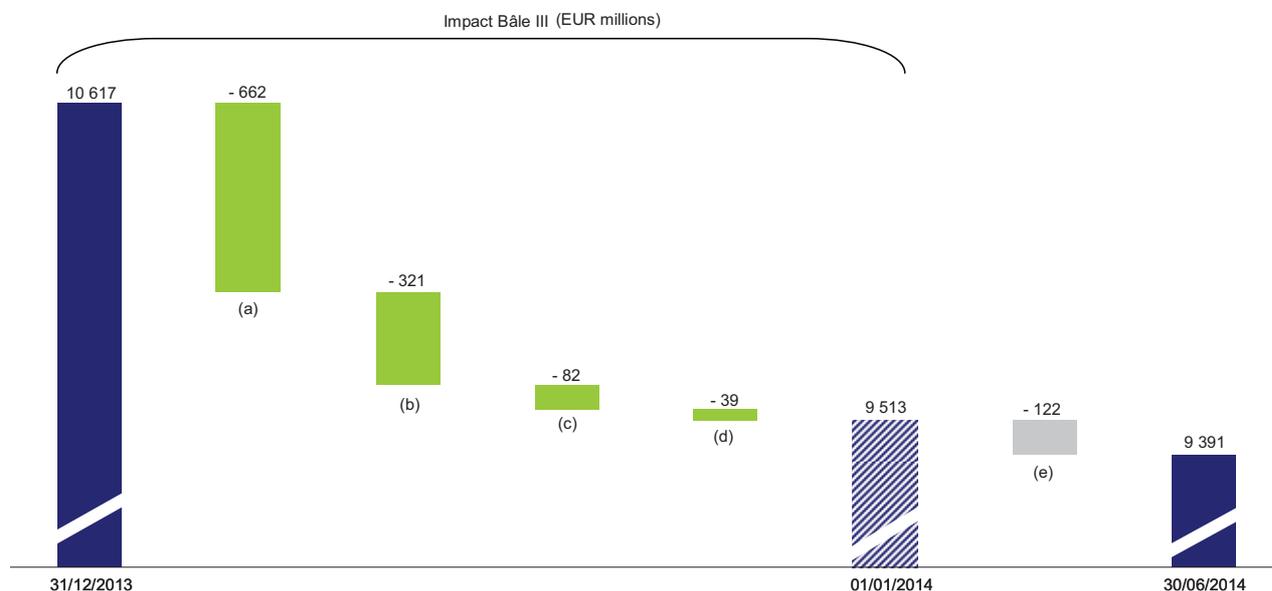
Annexe 7 – Commissions liées aux garanties de liquidité des États (données non auditées)

Commissions liées aux garanties de liquidité des États		
EUR m	1T 2014	2T 2014
Commissions liées à la garantie de 2008	-13	-3
Commissions liées à la garantie de 2011/2013	-9	-10
Total des commissions	-22	-13

Annexe 8 – Notations

Notations au 30 juin 2014			
	Long terme	Perspective	Court terme
Dexia Crédit Local			
Fitch	A	Négative	F1
Moody's	Baa2	Négative	P-2
Standard & Poor's	BBB	Stable	A-2
Dexia Crédit Local (dette garantie 2013)			
Fitch	AA	-	F1+
Moody's	Aa3	Stable	P-1
Standard & Poor's	AA	-	A-1+
Dexia Kommunalbank Deutschland (Pfandbriefe)			
Standard & Poor's	A+	Stable	-
Dexia LDG Banque (lettres de gage)			
Standard & Poor's	BBB	Stable	A-2

Annexe 9 – Principaux impacts sur le capital réglementaire de Dexia SA de la mise en œuvre de la CRD IV / CRR



- (a) Déduction de 20% de la réserve « disponibles à la vente » (AFS) négative pour les obligations non souveraines et les prêts & créances ;
 (b) Reconnaissance limitée des prêts subordonnés ;
 (c) Déduction complète de la Debit Value Adjustment (DVA) ;
 (d) Autres : reconnaissance limitée des intérêts minoritaires, déduction des impôts différés pour pertes reportées, seuil pour déduction des participations qualifiées non atteint, et dépassement du seuil pour actions & créances subordonnées dans établissements financiers ne représentant pas un investissement important ;
 (e) Impact du semestre.

Annexe 10 – Litiges

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia fait face à plusieurs enquêtes réglementaires et litiges, y compris des recours collectifs (*class actions*) aux États-Unis et en Israël. Par ailleurs, la réduction du périmètre de Dexia ainsi que certaines mesures mises en œuvre dans le cadre de la résolution ordonnée du groupe ont pu faire surgir des questions de la part de certaines parties prenantes ou contreparties de Dexia.

Les faits nouveaux et développements les plus significatifs intervenus durant le 2^{ème} trimestre 2014, liés aux litiges et enquêtes en cours dans lesquels Dexia est assigné sont résumés ci-dessous.

Les données actualisées ci-dessous sont fournies par comparaison et doivent être lues conjointement avec les résumés correspondants compris ou mentionnés dans la partie « Litiges » du rapport annuel 2013, de Dexia disponible sur le site www.dexia.com, ainsi qu'avec le communiqué de presse du 1^{er} trimestre 2014.

Sur la base des informations connues de Dexia au 30 juin 2014, les faits nouveaux susceptibles d'être survenus au 2^{ème} trimestre 2014 liés aux litiges et enquêtes en cours et faisant l'objet d'un résumé dans la partie « Litiges » du rapport annuel 2013 mais pour lesquels aucune mise à jour n'est fournie ci-dessous, n'étaient pas considérés comme susceptibles d'avoir une incidence majeure sur la situation financière du groupe à cette date, ou les informations disponibles à cette date ne permettaient pas au groupe d'évaluer avec précision l'ampleur éventuelle d'une telle incidence.

Les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia en fonction des informations disponibles à la date de référence précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact important sur la situation financière, les résultats ou les activités du groupe sont reflétées dans les états financiers consolidés résumés du groupe. Sous réserve des conditions générales de la police d'assurance responsabilité professionnelle et des polices d'assurance responsabilité des dirigeants conclues par Dexia, les

conséquences financières défavorables de l'ensemble ou d'une partie de ces litiges et enquêtes peuvent être couvertes, en tout ou partie, dans le cadre d'une/ de ces police(s) et, sous réserve de l'acceptation de ces risques par les assureurs concernés, être compensées par les paiements que Dexia pourrait recevoir en vertu de ce(s) contrat(s).

Dexia Crediop

Le 5 mai 2014, le Conseil d'État italien a déclaré irrecevable l'appel de la Région de Piémont contre la décision de la Cour Administrative du 21 décembre 2012. Cette décision valide le jugement de la Cour Administrative déclarant, dans le cas opposant la Région de Piémont à la banque, les juridictions administratives italiennes non compétentes, et concluant que les juridictions civiles, plus particulièrement celles de Londres sur la base des dispositions contractuelles applicables, sont les juridictions compétentes pour statuer sur la validité des clauses des contrats conclus entre la Région et la banque.

Manquements allégués en matière de communication financière

En 2009, un actionnaire, M. Casanovas, avait déposé auprès des parquets de Bruxelles et Paris une plainte relative à des manquements allégués commis par Dexia dans le cadre de sa communication financière. Celle-ci avait été classée sans suite. M. Casanovas et son épouse, Mme. Guil, avaient, à côté d'autres actions clôturées entre-temps, intenté une action contre Dexia devant le Tribunal civil de Perpignan sur la base de motifs similaires à ceux invoqués en 2009 dans le volet pénal du dossier. Le 24 avril 2014, le Tribunal de Grande Instance de Perpignan a débouté les époux Casanovas de toutes leurs demandes, les a condamnés au paiement d'une somme de EUR 5 000 à titre de dommage et intérêts pour procédure abusive et a ordonné l'exécution provisoire du jugement. Les époux Casanovas ont cependant interjeté appel de cette décision.

Litiges relatifs aux prêts structurés

Au 30 juin 2014, 224 clients ont assigné Dexia Crédit Local : 183 de ces litiges portent des prêts CAFFIL, 21 concernent des prêts DCL et 20 procédures impliquent en même temps des prêts DCL et des prêts CAFFIL.

Nous vous renvoyons vers le chapitre « 1B Évolution de l'environnement de crédit » section « a - Point sur les crédits structurés de Dexia Crédit Local - Évolution du cadre juridique français » pour les derniers développements législatifs et réglementaires.

Contentieux résultant de la cession d'entités opérationnelles du groupe

Dans le cadre de la cession de Banque Internationale à Luxembourg à l'État Luxembourgeois et à Precision Capital, les seize notifications d'indemnisation introduites par les acheteurs – et mentionnées dans le rapport annuel 2013 de Dexia – ont été ramenées par les acquéreurs de la BIL à neuf. Dexia continue cependant à fermement contester chacune de ces réclamations.

Contacts presse

Service Presse – Bruxelles
+32 2 213 57 97
Service Presse – Paris
+33 1 58 58 86 75

Contacts investisseurs

Investor Relations – Paris
+33 1 58 58 82 48 / 87 16
Investor Relations – Bruxelles
+32 213 57 39